



République Française –
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'OERMINGEN
MAIRIE 67970 OERMINGEN
☎ 03.88.00.82.46

ARRETE MUNICIPAL N° 14 / 2025

Portant règlementation de la circulation Rue du Moulin

Le Maire de la Commune d'Oermingen,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu le Code de la Route, notamment l'article R 411-8,

Vu la requête émanant du collectif des habitants de la rue du Moulin, représenté par M. EHRHARDT Manuel, domicilié 2, rue de la Montée à Oermingen (67970), en charge de l'organisation d'une fête, en soutien des sinistrés des inondations du 31 mai 2024, dans la rue du Moulin à Oermingen (67970), nécessitant la mise en place d'une route barrée pour la durée de la manifestation, soit de 16 H. 00 à minuit.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu pour assurer la sécurité des usagers, de règlementer la circulation pendant la durée de la manifestation nécessitant une emprise sur le domaine public,

ARRETE

- Article 1 : Le collectif des habitants de la rue du Moulin est autorisé à organiser le 31 mai 2025 une manifestation dans les conditions énoncées ci-dessus dans la rue du Moulin.
- Article 2 : La circulation sera totalement interdite dans la rue du Moulin pendant la manifestation du 31 mai 2025 de 16 H. 00 à minuit.
- Article 3 : L'interdiction de circulation ne sera pas applicable :
- aux propriétaires riverains,
- aux véhicules de secours et de sécurité,
mais leur vitesse sera limitée à 30 Km / H.
- Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux présentes dispositions sera mise en place par les organisateurs.
- Article 5 : Les contrevenants seront sanctionnés par des procès-verbaux et poursuivis conformément à la loi.
- Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarre-Union,
- Mesdames, Messieurs les riverains concernés.

Fait à Oermingen, le 06 mai 2025

Le Maire,
Simon SCHMIDT

